



Comment trouver sa bonne grille de salaire ETAM ?

Par **Kristophe**, le **05/09/2016** à **17:26**

BonjourrrrrAprès avoir obtenu un BTS pour une License professionnelle en économie de la construction, je travail actuellement d'une entreprise de peinture.rnrrrrJe voudrais savoir si je fais partie des accords de salaire donné par l'ETAM du bâtiment ou par ETAM des collaborateur salaries des cabinets d'économistes de la construction et de métreurs-vérificateursrrrrVoici les liens des deux ETAMrrrrETAM Bâtimentrrnhttp://www.grandparis.ffbatiment.fr/Files/pub/Fede_R25/AUTO_MI_7905_ACTUALITE_7905.2.pdfrrrrETAM Ecorn<http://www.untec.com/wp-content/uploads/2016/07/Accords-de-salaires-N%C2%B077-National-R%C3%A9gional-Region-Ile-de-France.pdf>rrrrDe plus quel niveaux m'est accessible avec une licence pro et une expérience de 4 ans dans l'entreprise?rrrrMerci

Par **morobar**, le **06/09/2016** à **08:08**

Bonjour,rnIl faut que vous identifiez la convention collective à laquelle adhère l'entreprise.rnAvec votre licence vous pouvez prétendre occuper les fonctions de laveur de vitres jusqu'à la Présidence de la république.rn:-)rnCe qui importe est le poste qui vous est proposé et non le diplôme qui n'engage pas l'entreprise à vous fournir un emploi correspondant.

Par **Lag0**, le **06/09/2016** à **08:21**

Bonjour morobar, [citation] Avec votre licence vous pouvez prétendre occuper les fonctions de laveur de vitres jusqu'à la Présidence de la République. [citation] Ce qui importe est le poste qui vous est proposé et non le diplôme qui n'engage pas l'entreprise à vous fournir un emploi correspondant. [citation] La question n'est pas "quel poste", mais "quel niveau". La plupart des conventions collectives fixe un niveau (coefficient) minimum en fonction des diplômes. Donc même si, en théorie, avec une licence il pourrait être laveur de carreaux, la convention peut imposer alors un statut cadre et un salaire correspondant. Donc peu d'intérêt pour l'employeur d'employer un laveur de carreaux à ce niveau !

Par **morobar**, le **06/09/2016 à 16:39**

[citation] la convention peut imposer alors un statut cadre et un salaire correspondant. [citation] Les conventions qui imposent un niveau hiérarchique, fonction et rémunération selon les diplômes sont rares. Par contre ces conventions peuvent imposer pour une fonction donnée un niveau minimum.

Par **Lag0**, le **07/09/2016 à 06:54**

[citation] Les conventions qui imposent un niveau hiérarchique, fonction et rémunération selon les diplômes sont rares. [citation] Pas rares, non ! J'en connais pas mal qui imposent qu'avec tel niveau d'études, vous devez avoir tel coefficient minimum.

Par **morobar**, le **07/09/2016 à 07:03**

Il n'en demeure pas moins vrai que si vous embauchez un vaguemestre ou un conducteur routier, il peut passer tous les diplômes qu'il veut, il ne deviendra pas obligatoirement directeur général.